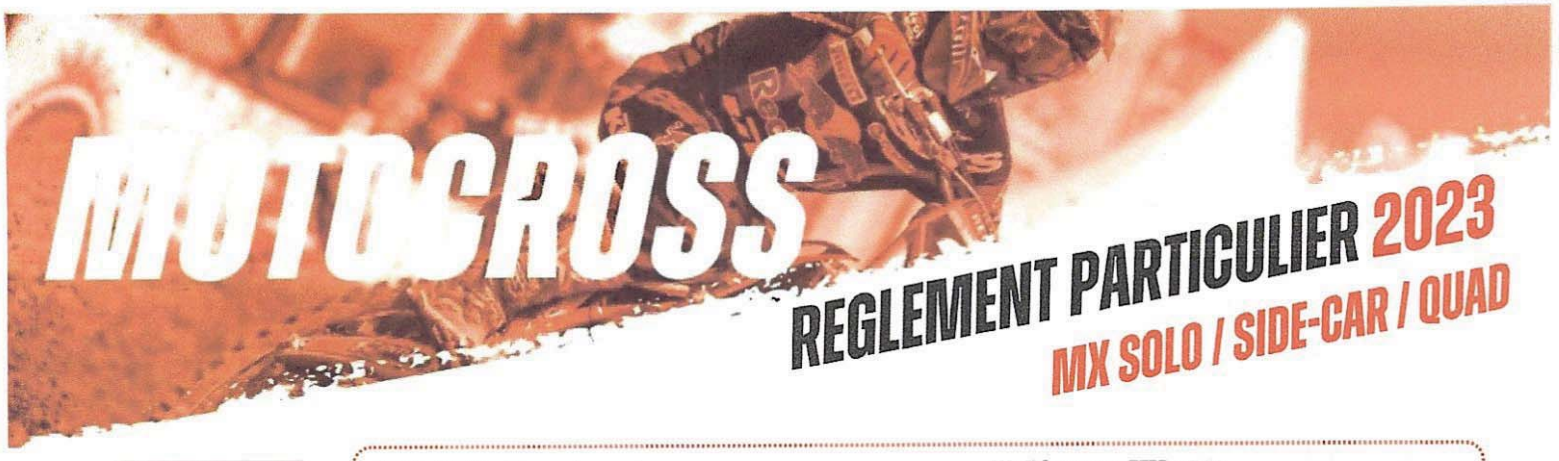

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Argentonnais
E-mail : patricebrachet@orange.fr
Téléphone : 0683239778
Organisateur technique : Patrice BRACHET

N° d'épreuve FFM : 500
Date : 9 avril 203
Lieu : Argenton sur Creuse

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MONNERON Alban	Licence : 115576
Président du Jury ou Arbitre*	LAVRAT Philippe	Licence : 124927
Membre du Jury	DAUVOIS Patrice	Licence : 007962
Membre du Jury	TEINTURIER Isabelle	Licence : 229910
Commissaire technique responsable	CHAUMETTE Edwige	Licence : 365029
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Jeunes Espoirs	7	15	65 à 85	40 euros
		16 fémilines		
Open MX	13 en 125	sans limite d'age	125 à 450	45 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :
- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ROCHETTE**
Nombre de secouristes **8**
Hôpital le plus proche ..... **Chateauroux**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..... **les Varennes**
Adresse ..... **36200 Argenton sur creuse**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1430**
Largeur minimum de la piste **6**
Largeur de la grille **38**
Longueur de la ligne droite de départ **85**
Nombre d'OCP* **16**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **52**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE : 7/03/2023

VISA DE LA LIGUE
DATE : 09/03/2023
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE
Signature numérique de Christine CAILLY
Date : 2023.03.09 17:26:35 +01'00'

VISA DE LA FFM
DATE : 15/03/2023
NUMÉRO : 23/0243
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org